



MAIRIE
01230 TORCIEU

Le 25 avril 2023

217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

REVISION DU PLU

Réunion n°5 - réunion sur le PADD - 24 avril 2023

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

Participants : Mme GIRAUDET (mairie) - Mme BOUQUET - Mme BARBARIN - M. VALERIOTI - Mme MELOTTO - Mme FERRIER - M CORDOVADO - M PAMBRUN
Mme GILLET (secrétaire de mairie) M. JOLIVET (agence 01)

En introduction VB rappelle quelques données-clés qui permettent de cerner le profil-type de la commune.

La question des transports est abordée :

- La ligne de transport public entre Hauteville et Ambérieu (assurée par la société les Cars du Plateau) présente un cadencement assez régulier mais ne dispose pas d'arrêt à Torcieu.
- A partir de septembre prochain, un service de transport à la demande (TAD) va être mis en place à l'initiative de la CCPA. Ce service sera ouvert à tous.

Un long débat suit sur l'aménagement du cœur de village.

- VB dresse le constat d'une absence de véritable place de village qui serait conviviale, plaisante et attractive.
- Les élus évoquent le déficit en place de parkings pour les habitants du centre.
- La friche artisanale repérée sous le n°41 dans l'inventaire des bâtiments mutables pourrait être démolie et transformée en parking d'une douzaine de places.
- Les habitants mentionnent souvent le besoin d'un espace vert de rencontre. La parcelle n°406 au lieu-dit «Devant l'Église» pourrait remplir cette fonction.
- Place de l'Amitié : les parcelles communales n° 200 - 202 - 203 (210 en projet d'acquisition) pourrait être démolies pour agrandir la place, la mettre en valeur et créer des parkings supplémentaires.
- Quel avenir pour la parcelle bâtie n° 950 située en face mairie (ex amicale laïque).
- Les bâtiments numérotés 28 et 29 dans l'inventaire des bâtiments mutables sont propriétés de la commune. La question de leur devenir est posée : des logements d'urgence, une nouvelle mairie, ... ?
- La parcelle n°1054 est destinée à l'agrandissement de la cour de l'école.
- La parcelle n° 944 (entre les entrepôts ANJOS et l'école) pourrait être transformée en parking et permettrait de libérer le parking actuel sur la parcelle n°892 (en face de la crèche) qui pourrait devenir un espace vert.

La question du calibrage des surfaces constructibles est évoquée. VB rappelle que même si le SCOT a une vision un peu souple, l'objectif de réduction de la consommation foncière s'applique (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers : ENAF). Il rappelle également que le décompte des capacités futures est enclenché



depuis la publication de la loi (fin août 2021). Selon un décompte rapide, le PLU devrait se limiter à + ou - 0.8 ha de surfaces constructibles ... toutes destinations confondues (habitat, industrie ...).

Quand le PADD sera un peu plus abouti, VB propose d'organiser une réunion avec les personnes publiques associées (PPA) pour faire valider les orientations relatives à la consommation foncière.

Prochaines réunions :

- 22 mai 2023 à 14 heures
- 26 juin 2023 à 14 heures
- 24 juillet 2023 à 14 heures

Vincent BIAYS